

REGLEMENT DU JEU : « GRAND JEU SILMO 2022 »

1) Organisateur

La société LAPEYRE GROUPE, SAS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 710 500 356, ayant son siège social situé 300 route de Dieppe, 76270 ISNEAUVILLE, prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité, organise **du 23 au 26 septembre 2022**, un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé « **Grand jeu Silmo 2022**»

2) Accès au jeu

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exception des collaborateurs de l'entreprise, et de toutes sociétés affiliées, ainsi que des membres de leur famille.

LAPEYRE GROUPE se réserve le droit de demander aux participants de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

L'accès au jeu est possible depuis un ordinateur, un téléphone portable ou une tablette muni(e) d'une connexion internet, depuis la page Facebook « **Lapeyre Groupe** » et la page Instagram « **Lapeyre optique** ». La date limite de participation est fixée au **26 septembre 2022 (23h59)**.

3) Principe du jeu avec obligation d'achats

Les participants devront avoir pris connaissance du présent règlement et des principes du jeu. Pour participer, il faut passer commande chez Lapeyre Groupe par le biais de notre site internet www.lapeyregroup.com, du commercial ou par téléphone au 02 35 07 81 41 pour une valeur minimale de 5 euros.

Ensuite il faut se rendre sur la page du compte Facebook ou/et instagram puis se connecter à son compte Facebook ou Instagram avec son login et son mot de passe. Une fois le post référent au jeu « Grand jeu Silmo 2022 » trouvé, le participant doit commenter le post selon les consignes émises. Pour valider son inscription au concours, le participant devra respecter strictement le présent règlement et les droits des autres joueurs.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet du hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant (création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois par exemple) entraînera la nullité de sa participation. Toute déclaration inexacte ou mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait éventuellement pu gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites par LAPEYRE GROUPE.

4) Détermination des gagnants

Le gagnant sera sélectionné parmi l'ensemble des participants ayant respecté les principes mentionnés dans l'article 3 de ce règlement dans la semaine suivant la fin du jeu.

Le même jour, il sera également procédé à la désignation de gagnants suppléants, dans l'hypothèse où le gagnant principal ne répondrait pas aux conditions stipulées dans le présent règlement ou que l'email l'informant du gain ne pourrait lui être remis ou encore dans l'hypothèse où il ne prendrait pas possession de son lot avant la date limite indiquée à l'article 6 ci-dessous.

Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, illisible, raturée, erronée ou incomplète, entraîne l'élimination immédiate de la participation au jeu. Dans ce cas, LAPEYRE GROUPE remettra le gain au gagnant suppléant.

Le nom du gagnant pourra être diffusé sur les réseaux sociaux de LAPEYRE GROUPE, sauf demande contraire écrite par mail à lapeyre@lapeyregroup.com ou par écrit à LAPEYRE GROUPE, 300 route de Dieppe, 76270 ISNEAUVILLE.

5) Dotations

Le gagnant remportera le montant de sa commande validée et facturée en bon d'achats.

LAPEYRE GROUPE se réserve la possibilité de suspendre la dotation en cas d'annulation de la commande passée par le gagnant.

6) Remise des lots

Le gagnant sera informé de ses gains via un message privé puis un commentaire sur la publication Facebook et/ou Instagram. Il devra ensuite contacter LAPEYRE GROUPE, via la messagerie privée de Facebook et Instagram, puis fournir à l'entreprise nom, prénom, email, adresse postale, et numéro de téléphone.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 72 heures suivant l'envoi de la notification l'informant de son gain ou à défaut d'adresse email et/ou numéro de téléphone valide, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le gagnant suppléant sera contacté. Celui-ci disposera également de 72 heures après l'envoi de l'email l'informant de son gain pour se manifester.

7) Utilisation à des fins publicitaires ou commerciales

En participant à ce jeu et sauf demande écrite contraire de leur part, le gagnant autorise LAPEYRE GROUPE à utiliser son nom, prénom fournis dans le cadre du jeu ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle sur son site Internet et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné, et ce pendant une durée de dix-huit mois à compter de la date de clôture du jeu.

8) Données à caractère personnel

LAPEYRE GROUPE est responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel que vous avez bien voulu lui confier.

Pour participer et bénéficier de leur lot, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant et notamment leurs nom, prénom, adresse email et adresse postale. Les informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à l'envoi des lots, elles ne seront pas réutilisées par LAPEYRE GROUPE pour l'envoi d'offres commerciales, sauf accord de leur part.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à LAPEYRE GROUPE, 300 route de Dieppe 76230 Isneauville ou par email : dpo@lapeyregroup.com, en joignant une copie de leur pièce d'identité.

9) Acceptation du règlement

Le règlement complet sera consultable pendant toute la durée du jeu depuis les publications Facebook et Instagram associées ainsi que sur la page internet du jeu concours : <https://www.lapeyregroup.com/grand-jeu-silmo-2022/>.

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Des additifs ou des modifications du présent règlement pourront éventuellement être déposés pendant le jeu et seront considérés comme des annexes réputées en faire partie intégrante.

10) Participations frauduleuses

LAPEYRE GROUPE se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider le jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots.

11) Limites de responsabilité

La société LAPEYRE GROUPE ne pourra être tenue pour responsable de la perte, des dommages ou des retards pouvant survenir lors de l'acheminement de toute correspondance relative au jeu ou, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté, modifié, suspendu ou annulé.

Elle ne pourra également être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas, pour une quelconque raison que ce soit, ou lui étaient illisibles ou impossibles à traiter. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Il est expressément rappelé que le réseau Internet n'est pas un réseau sécurisé. LAPEYRE GROUPE ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

LAPEYRE GROUPE ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés. Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Plus particulièrement, LAPEYRE GROUPE ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

LAPEYRE GROUPE ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

12) Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.